

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 19 (1928)

Artikel: Valais
Autor: Mangisch
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111571>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'Asile rural et celui-ci a commencé une ère nouvelle. Il reçoit les anormaux et arriérés éducables pour les instruire et les orienter professionnellement. Il refuse, par contre, les idiots et les imbéciles qui ont d'autres établissements pour les hospitaliser.

L'Asile d'Echichens dispose, dans une contrée magnifique, d'un beau domaine de 52 poses vaudoises d'excellent terrain cultivé par les enfants sous la direction et avec l'aide d'un personnel suffisant, dévoué et expérimenté. Les garçons, actuellement au nombre de 45, sont initiés aux travaux agricoles tout en se développant intellectuellement et physiquement par les méthodes les plus modernes. Suivant leurs aptitudes, ils ont l'occasion de commencer un apprentissage de jardinier ; plus tard, on ajoutera un atelier de cordonnier et de tailleur. En outre, l'Asile rural s'efforce d'éveiller chez ses protégés le sentiment de la responsabilité individuelle et collective, de les préparer, en un mot, aux principaux devoirs de la vie sociale.

Le Comité de l'Asile d'Echichens fait édifier en ce moment un bâtiment important destiné à abriter convenablement les classes, les dortoirs, les ateliers et maints locaux accessoires. De ce fait, il a pris la responsabilité de dépenses considérables. Il a donc besoin de la confiance, du concours et de l'aide pécuniaire de tous les amis de l'enfance.

E. S.

Valais

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Signalons, dans le domaine primaire, une nouvelle preuve de la sollicitude du Département de l'Instruction publique. Sollicitude pleinement justifiée, car notre école primaire est bien ce qu'on peut appeler « l'école unique », où se donnent rendez-vous tous les enfants du pays, aussi bien ceux qui sont destinés aux études secondaires et supérieures, que leurs camarades moins favorisés, qui, pour tout diplôme, devront se contenter de leur certificat d'émancipation. Educatrice de la grande masse, fondement des études secondaires, l'école primaire a droit à tous les égards d'un gouvernement démocratique. Comment dès lors ne pas saluer avec faveur tous les efforts, toutes les initiatives propres à hausser le niveau et à grandir la valeur de cette importante institution ?

L'art. 99 de notre Règlement scolaire disposait déjà : « Chaque année, vers la fin de l'exercice scolaire, la Commission fait subir un examen aux élèves des diverses classes, en présence des autorités communales ou d'une délégation de cette autorité. » Mais, contre

cette disposition devenue lettre morte dans plus d'une commune, on invoquait bien des prétextes : difficulté de choisir chaque année des sujets appropriés, grande fatigue des corrections, tendance à se décharger de tout sur M. l'inspecteur... Pour remédier à cet état de choses, le Département a institué un examen unique qui eut lieu dans les communes de langue française, le 16 avril 1928. Cet examen comprenait des épreuves écrites et orales, limitées d'ailleurs aux divisions moyennes et supérieures. L'examen écrit consistait en une composition de langue maternelle, en une dictée orthographique et des problèmes d'arithmétique. La surveillance générale des épreuves incomba à un expert désigné par l'inspecteur parmi les membres de la Commission scolaire. Cet expert-délégué, avec le concours du maître, devait procéder, le jour même, à la correction des travaux et à l'attribution des notes consignées sur des formulaires spéciaux à transmettre à l'inspecteur. Il va de soi que l'échelle des notes comme les épreuves d'ailleurs, étaient les mêmes partout, et avaient été fixées par la Commission cantonale de l'enseignement primaire. Dire que d'emblée le fonctionnement de ces examens fut parfait serait une sorte exagération ; mais nous sommes convaincu qu'avec les modifications suggérées par ce premier essai, l'examen cantonal unique deviendra un puissant moyen d'émulation pour maîtres et élèves. N'est-ce pas l'essentiel ?

Une autre prescription scolaire assez fréquemment violée est celle de l'art. 143, litt. c, imposant aux Commissions scolaires l'obligation de la visite mensuelle. Echo, à cet égard, de doléances parfaitement justifiées, « l'Ecole primaire », propose un programme d'inspection, en vue de faciliter la tâche des autorités scolaires communales. Certes, une visite d'école, sous peine d'insuccès radical, ne s'improvise point. Il faut, au préalable, bien déterminer son but, et même vaquer à certains actes préparatoires... Voici d'ailleurs les jalons indiqués par le correspondant de l'*« Ecole »*, sous réserve de tous changements dictés par les circonstances. Première visite : tenue matérielle de la salle (mobilier, tableaux, objets d'enseignement, aération, chauffage, propreté de la salle, état des lieux d'aisance, etc.). Deuxième visite : tenue du maître (extérieur, langage, politesse avec les élèves, les autorités, tics ou manies). Troisième visite : organisation de l'école (horaire, programme mensuel, journal de classe, registre des absences, registre des notes, possession d'un exemplaire de la loi scolaire, du Règlement, etc.). Quatrième visite : manière d'enseigner (méthode, procédés, interrogations, exercices d'application, contrôle des travaux par le maître, etc.). Cinquième visite : matières

d'enseignement (importance relative donnée par le maître à chacune d'elles, rapport des explications données avec la capacité intellectuelle des élèves, part faite dans chaque leçon ou dans chaque branche à l'éducation morale : conseils pratiques, résolutions à faire prendre, etc. ; concours que les diverses branches doivent fournir les unes aux autres pour le développement général des facultés de l'enfant et spécialement pour l'étude de la langue maternelle). Sixième visite : tenue des élèves (attitude quand ils sont assis ou debout, leur façon d'écouter, de répondre, de parler, de réciter, propreté du corps et des habits, etc.). Septième visite : objets classiques (état des livres, des cahiers, des sacs d'école, soin de l'écriture, disposition, enchaînement et correction des devoirs écrits, etc.). Il est certain que des visites si bien conduites ne peuvent que favoriser l'instruction, et mieux encore, l'éducation des élèves.

Au point de vue éducatif, saluons de même l'essor imprimé aux écoles d'été par le Règlement du 26 avril 1928, et les subventions prévues jusqu'à concurrence de 50 % du traitement des maîtres. Toute demande d'ouverture de cours d'été doit être formulée avant le 15 mai. Chaque cours devra comprendre au moins 20 élèves en âge de scolarité. L'enseignement sera orienté dans un sens pratique, et, autant que possible, les leçons se donneront en plein air. La durée des cours de vacances ne peut excéder deux mois pour les écoles de sept mois et plus, et trois mois pour les classes de durée inférieure. Les Commissions scolaires et les inspecteurs sont tenus de visiter les cours d'été. Plus de trente écoles ont été ouvertes durant l'été 1928. Dans un canton comme le nôtre, où l'œuvre des colonies n'est pas encore généralisée, les cours de vacances jouent un vrai rôle de préservation morale. Quel bienfait que d'arracher l'enfant à l'oisiveté dissolvante et à la pernicieuse influence de la rue ! Ce seul résultat l'emporte sur le progrès intellectuel, que d'ailleurs les classes d'été favorisent puissamment.

Un autre mérite leur revient ; celui de donner des occasions de travail à une partie du personnel enseignant, réduit parfois au chômage par la scolarité de six mois, de règle dans la plupart de nos écoles rurales. A ce propos, l'Union du personnel enseignant a jeté sur le tapis l'importante question de la scolarité annuelle, d'où sortirait le salut pour tous : pour les élèves dont le développement serait singulièrement facilité, et pour les maîtres qui auraient plus de cœur à une tâche équitablement rémunérée. Débordant le cadre de l'Ecole primaire, le débat s'est répandu dans la presse ordinaire du pays. Une double objection a été soulevée : la diffi-

culté financière et la difficulté économique ou sociale. La première, selon nous, pourra se résoudre, grâce à l'amélioration constante de nos finances publiques. La deuxième, plus complexe, découle surtout des conditions de notre agriculture qui forcent le paysan à réclamer le concours de ses jeunes enfants. Cet obstacle d'ailleurs n'a pas échappé à M. le président Bérard, qui propose une distinction, certes judicieuse et fondamentale, entre les tout jeunes enfants de 7 à 10 ans et leurs aînés jusqu'à l'âge d'émancipation. Seuls, les tout jeunes enfants seraient astreints à la scolarité annuelle, et, de la sorte, le problème serait partiellement résolu. Mais en attendant, n'obtiendrait-on pas quelque chose par la révision du vieil arrêté du Conseil d'Etat, fixant la durée des classes dans les différentes communes ? La plupart d'entre elles pourraient se voir octroyer un ou deux mois de plus, et l'on généraliserait ainsi la scolarité de sept ou huit mois.

Dans le même ordre d'idées, rendons hommage à M. le conseiller Walpen, chef de l'Instruction publique, qui, en séance, du 18 novembre 1927, a obtenu du Grand Conseil le rétablissement de l'indemnité mensuelle de 25 francs, vivement recommandé par tous les organes pédagogiques cantonaux. M. Walpen aussi a fait parvenir aux instituteurs un questionnaire en vue de l'introduction des *allocations familiales*. Si jamais cette initiative, d'une si haute portée sociale, passait dans le domaine des réalités, on ne saurait trop louer le courageux chef de l'Instruction publique, dont le cœur n'aspire qu'à répondre aux légitimes revendications du personnel enseignant.

Signalons aussi l'ouverture d'un office de placement par les soins de l'U. P. E. « Les demandes d'emploi affluent, lisons-nous dans l'*« Ecole »* du 15 février 1928. Bon nombre émanent d'instituteurs chargés de famille et effrayés peut-être par le spectre de la misère planant au-dessus de leur demeure. Ce n'est plus le temps où la pénurie des membres du corps enseignant obligeait certaines administrations à faire appel à du personnel retraité, voire à des élèves de l'Ecole normale. Aujourd'hui le marasme général, les dispositions de la nouvelle caisse de retraite retiennent dans l'enseignement des instituteurs et des institutrices qui pourtant ne demanderaient pas mieux que de céder leur place aux jeunes. Il s'agit donc pour l'heure de courir au plus pressé et de dégorger le marché. »

Parallèlement, le Comité de la Société des Institutrices du Valais romand a décidé de mieux organiser son service de placement qui fonctionne depuis deux ans, grâce au dévouement de M^{me} la présidente Carraux. La vitalité de cette Société se manifeste tous les jours davantage. Témoin la magnifique assemblée

du 12 avril, groupant à l'Ecole normale de Sion, plus de 120 institutrices, qui décidèrent la création d'une caisse d'entr'aide, l'ouverture d'un nouveau cours ménager pour anciennes maîtresses, et une intervention auprès du Département pour qu'en cas de maladie, le traitement complet soit payé pendant trois mois. De brillants orateurs charmèrent leurs aimables auditrices au cours d'un banquet étincelant de gaîté printanière. Sur ce Congrès pédagogique, la manne intellectuelle tomba avec libéralité et munificence, sous la forme d'une double causerie de MM. le Dr Repond et Sermoud, fonctionnaire aux finances fédérales. M. le Dr Repond traita de l'hygiène mentale, avec une compréhension de l'âme humaine et une pénétration d'esprit qui ne sont point sujets d'étonnement pour qui connaît l'éminent aliéniste de Malévoz. Comme l'hygiène physique le fait pour le corps, l'hygiène mentale tend à bannir les maladies de notre vie psychique, et à nous fortifier contre leurs attaques. « *Mens sana in corpore sano* » ; c'est d'une manière erronée qu'on interprète souvent le vieil adage latin, car l'âme la plus débile peut habiter parfois le corps le plus athlétique et le plus entraîné. Précieuses à tout le monde, les connaissances d'hygiène mentale intéressent en premier lieu le personnel enseignant, car c'est pendant l'enfance que « se sèment les germes qui peuvent aboutir plus tard à un détraquement mental de l'individu ». Aussi l'orateur s'attache-t-il à initier son auditoire aux principaux problèmes que la science mentale s'est proposé de résoudre. Avec finesse et clarté, il démontre qu'au point de vue psychologique toute éducation peut être considérée comme un compromis entre les revendications affectives et instinctives de l'individu et les exigences de la société. Et dès l'âge le plus tendre, des refoulements s'imposent au profit de ces dernières. Tour à tour, le conférencier examine le type de l'enfant révolté et indiscipliné, celui de l'enfant trop tranquille, de l'enfant distrait, de l'enfant jaloux, du paresseux, du violent, etc., et nous montre les erreurs d'éducation qui se commettent par ignorance des grandes données psychologiques et mentales. Dans tous les cas, les conditions actuelles de la vie sont telles qu'on ne saurait éduquer uniquement par la contrainte, car dès que celle-ci cesse, les sollicitations extérieures sont si fortes, et il y a tant de germes de dissolution dans l'air, qu'une réaction de révolte s'ensuit presque fatalement et que, trop souvent, tout ce qui fut enseigné ainsi est jeté par-dessus bord.

L'après-midi, ce fut à M. Sermoud, fonctionnaire au Département fédéral des finances, d'entretenir le personnel enseignant féminin des ravages de l'alcool. Maître absolument d'un sujet qu'il a lui-même enrichi d'enquêtes minutieuses, le conférencier, avec

autant d'aisance que de conviction, commente tableaux et graphiques, et découvre devant l'auditoire ému la plaie hideuse de l'alcoolisme, qui s'attaque aux forces vives de la nation. Parfois, évoquant des scènes tragiques, il donne le frisson, et fait couler des larmes. Cependant, point n'est besoin pour enrayer le fléau de décréter l'abstinence totale et universelle : loin d'être un fanatique de la prohibition, M. Sermoud apprécie, à sa juste valeur, le jus fermenté de nos coteaux. Ce qu'il faut, c'est déclarer au schnaps une lutte sans merci, en commençant par la réforme du régime fédéral de l'alcool : le statut nouveau libérera le peuple suisse de l'écrasant tribut qu'il paie chaque année en boissons distillées.

Profondément touchées par l'éloquence, à la fois simple et persuasive, de l'homme de cœur et du patriote ardent que nous est apparu M. Sermoud, les institutrices valaisannes s'enrôlent avec enthousiasme dans la croisade contre l'alcoolisme. Dans leur milieu, au sein de la famille, elles sauront user de leur gracieuse influence lorsque sera proposée à l'électeur suisse l'importante révision constitutionnelle. Et ce sera là, en attendant les aurores nouvelles, de bonne besogne et d'excellent féminisme...

D'ailleurs, dans sa tournée en Valais, M. Sermoud a également pris contact avec les instituteurs au sein de conférences régionales, tenues sous la présidence des inspecteurs, en présence de M. le chef de l'Instruction publique, des représentants des autorités civiles et religieuses et de tous les amis de l'éducation. Partout sa parole a suscité de fructueux échanges de vues et emporté de généreuses résolutions. Grâce à la propagande de M. Sermoud, la lutte contre l'alcool a marqué dans notre canton un progrès considérable : l'esprit et le cœur de nos maîtres sont désormais acquis à cette œuvre de régénération sociale.

Ne doivent-elles pas aussi rencontrer un écho sympathique, les exhortations de ces vrais amis de l'éducation qui, non contents de former l'instituteur sur les bancs de l'Ecole normale, s'en constituent, pour la vie entière, les guides sûrs et fidèles ? Tel est bien M. le professeur JULIER, à qui nulle occasion n'échappe de stimuler ses anciens élèves, ainsi qu'on en peut juger par ces nobles paroles, prononcées à la conférence régionale de Sierre, le 6 mars 1928 : « Messieurs, il est avéré qu'aujourd'hui les instituteurs sont plus instruits qu'ils ne l'étaient il y a trente, quarante et à plus forte raison cinquante ans. Une sorte de fièvre encyclopédique a envahi l'enseignement donné dans les écoles normales. Incontestablement aussi, les méthodes sont meilleures. Mais le zèle, le dévouement a-t-il progressé dans la même proportion ? La cons-

cience professionnelle est-elle devenue plus délicate, plus scrupuleuse ? Nous n'osons l'affirmer, car nous nous souvenons de ces bons régents d'il y a quarante ans, pétris de foi religieuse et soucieux de donner avant tout une bonne éducation, religieuse et morale, qui seule fait les hommes de conscience et de caractère. Et pourtant le zèle l'emporte de beaucoup sur l'instruction. Sans zèle, l'édifice éducatif manque d'une base solide. S'il fallait opter entre un instituteur peu instruit, mais zélé, et un instituteur très lettré, mais n'ayant pas le feu sacré, nous prendrions, sans hésiter le premier. Et la raison en est palpable. Le zèle, c'est l'énergie, c'est l'esprit vital, c'est le courage tenace, la force qui triomphe. A quoi sert le savoir, si on ne le fait pas valoir ; si on s'assoupit dans l'indifférence ? A quoi servent les bonnes méthodes, si l'apathie paralyse l'enseignement ? A quoi bon une machine puissante et perfectionnée, si elle manque de combustible ou de moteur ? Avec un cœur plein de feu et de bonne volonté, tout s'améliore et finit par marcher. Les lacunes se comblent par le travail ; les connaissances s'acquièrent par la peine qu'on se donne pour s'instruire ; on supplée au défaut de méthode par la vie des leçons et l'entrain d'une parole animée. A-t-on de la peine à asseoir son autorité, on en étudie les causes et on tâche d'en trouver les remèdes appropriés. Quoi qu'il en coûte, le zèle ne se refuse à rien et finit par triompher des difficultés qui paraissaient d'abord très grandes, insurmontables même. »

Le zèle de l'instituteur est d'ailleurs puissamment secondé par les *manuels* perfectionnés dont le Département de l'Instruction publique s'est plu à doter nos écoles. Nous avons signalé, dans notre précédente chronique, les ouvrages qui l'année dernière ont obtenu droit de cité dans les classes valaisannes. La grammaire *Prévost et Laurent* a remis en honneur une étude serrée des règles et des conjugaisons, réalisant par là des progrès, déjà perceptibles, dans la connaissance de la langue maternelle. Le cours scolaire 1928-29 verra l'introduction du nouveau *Livre de chant*, élaboré par une Commission spéciale, où M. le professeur Georges Hænni a joué un rôle de premier plan. Soumis à des sommités du monde musical, le nouvel ouvrage a été l'objet d'appréciations fort élogieuses. De son côté, la réunion des professeurs de Châteauneuf a mis la dernière main au *Manuel d'enseignement agricole* dont le rapport de gestion nous annonce aussi l'entrée en vigueur pour le nouveau cours scolaire. Nous en reparlerons en détail, ainsi que du recueil de chants, dans notre prochaine chronique. Mentionnons encore l'introduction de la Bible illustrée par Alain, celle du *Catéchisme de la Suisse romande* et la récente édition du *Journal de classe*,

comprenant, en un seul registre, la répartition hebdomadaire des heures de travail, le plan-horaire, la répartition mensuelle du programme, le journal de classe proprement dit, le registre des absences, des renseignements particuliers sur la classe, la liste des morceaux de récitation et de chant. Ce registre est obligatoire pour toutes les écoles primaires du canton, et les inspecteurs auront à en contrôler la tenue. Le Département s'occupe encore de la publication d'une *carte murale du Valais*, à l'échelle de 1 : 75 000, qui pourra être livrée dans le courant de 1929. Dans le Haut-Valais, les écoles reviennent à la méthode du *Livre unique* contenant, à côté de la lecture, les notions de grammaire, d'histoire et de géographie. Cette innovation a fait l'objet d'une conférence de M. le chanoine Werlen, au sein des assemblées régionales de la partie allemande du canton, où M. le Dr Steiger a exposé d'autre part la question de l'alcoolisme.

La sollicitude de l'Etat se manifeste aussi en faveur des jeunes anormaux, éduqués à l'Institut de Géronde, qui comptait en 1927-1928, 93 élèves dont 53 sourds-muets et 40 anormaux. Ces derniers sont groupés en une classe spéciale, qui, d'après le Rapport de gestion, rend de grands services. « Il arrive en effet souvent que certains enfants ne se développent que très tard. Si ces enfants restent à l'école primaire, ils sont négligés. Les maîtres ne peuvent souvent pas s'occuper spécialement d'eux. Il faudrait en effet une méthode d'enseignement spéciale, et consacrer des leçons particulières pour donner de l'instruction à ces enfants. Si, au contraire, l'enfant reçoit un enseignement approprié à son degré d'intelligence, il arrive souvent que cette intelligence qui paraissait fermée semble s'ouvrir et, après quelques années, deux ou trois ans passés à l'école spéciale, l'enfant peut retourner à l'école primaire et y obtenir quelque succès. Il serait vivement à désirer que les administrations communales se rendent compte de la responsabilité qu'elles encourrent en négligeant l'instruction de ces pauvres déshérités. » Dorénavant, un autre facteur : le manque de place, ne viendra plus entraver l'éducation des anormaux, puisque l'Etat vient d'acquérir pour 145 000 fr. l'ancien hôtel de l'Aiglon à Bouveret, qui sera transformé en institut spécial pouvant abriter environ 300 élèves.

Heureuse initiative aussi, dans un autre ordre d'idées, que l'organisation de la *Journée pédagogique* du 20 septembre, qui réunit à l'Exposition cantonale maîtres et élèves de l'enseignement primaire et secondaire, sous la présidence de leur chef commun M. Walpen, qui les harangua avec cette éloquence originale et savoureuse dont il est coutumier. On entendit aussi une confé-

rence de M. Louis Coquoz sur l'histoire de l'enseignement primaire en Valais, et on applaudit au magistral discours de M. le préfet et inspecteur Thomas, qui fit rayonner de beauté le rôle de l'instituteur, et souligna la nécessité de mieux rétribuer ses services. M. l'abbé Tscherrig, du Conseil de l'Instruction publique, parla avec enthousiasme de notre enseignement secondaire, et M. l'instituteur Bérard exprima les vœux de l'Union du personnel enseignant.

Le personnel enseignant féminin apporta aussi son concours à la grandiose manifestation de la *Saffa*, au sujet de laquelle nous ne saurions entrer dans des détails sans dépasser le cadre de notre modeste chronique. Les Ecoles primaires de la capitale, pour nous borner à ce renseignement, ont exposé entre autres un tableau illustré et historique du développement scolaire de la bonne ville de Sion, de 1828 à 1928. Au centre, lisons-nous dans le Rapport de l'école des filles, un arbre allégorique plonge ses racines robustes dans les lois émanées du Département de l'Instruction publique. Ces lois sont la cause de sa croissance, mais si l'on regarde de très près, on voit que parfois la compréhension des autorités communales a su les prévenir et les provoquer. Parallèlement, le tableau indique le développement de la population et du programme. En outre, des leçons illustrées démontrent l'application du dessin à l'enseignement de la grammaire ; et des leçons d'histoire et de géographie achèvent de donner une idée de la méthode.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le cours 1927-28 marquera dans les annales de l'enseignement secondaire : de nouvelles écoles se sont ouvertes ou transformées, offrant des facilités toujours plus grandes à la jeunesse désireuse de s'instruire.

L'*Ecole industrielle inférieure* du district de Sierre, ouverte le 19 septembre 1927, a réuni un effectif de 45 élèves répartis en deux cours et une classe spéciale pour élèves de langue allemande. Le troisième cours s'ouvrira avec l'année scolaire 1928-29. Le chiffre atteint prouve que la création de cette école secondaire répondait à un réel besoin. Le rapport annuel exprime le vœu que les élèves ne se contentent pas de passer une seule année à l'*Ecole industrielle*, mais qu'ils suivent au moins les deux premières années, car les classes industrielles inférieures ne se proposent pas exclusivement la préparation au cycle supérieur, elles visent à former les futurs artisans, en vue d'un apprentissage plus méthodique et plus intelligent. D'une manière générale, elles tendent à éléver le niveau intellectuel et moral de la jeunesse.

Sierre a vu s'ouvrir également, le 1^{er} octobre, une *école commerciale féminine*, qui fait pendant à l'Ecole industrielle des garçons. Les élèves y sont admises en première année, après avoir fréquenté l'école primaire pendant sept ans. Le programme, divisé en deux cours, nous paraît être celui d'une école inférieure de commerce. Il fait une assez large part aux langues et à la culture générale, mais l'enseignement est très réduit pour certaines branches spéciales, telles que la chimie et les produits commerciaux, le droit et l'économie politique, la sténo-dactylographie. Les études sont dirigées par des religieuses d'Ingenbohl, tandis qu'à l'Ecole industrielle professent, dans la plupart des branches, des chanoines de l'abbaye de St-Maurice. La nouvelle école commerciale de Sierre porte donc à trois le nombre des écoles de commerce pour jeunes filles (Sierre, Brigue et Sion). Cette dernière a été dotée d'un nouveau programme, mais elle conserve son trait caractéristique, qui est d'admettre dans le corps professoral une assez forte représentation de l'élément masculin.

Nous saluons la création de ces écoles : elles permettent aux parents d'instruire leurs enfants à bon compte, de les garder plus longtemps dans la famille, qui constitue le milieu éducatif par excellence ; elles diminuent la clientèle peu intéressante des élèves-voyageurs. Puisent ces avantages l'emporter sur les inconvénients inhérents au défaut de concentration : extrême division des effectifs scolaires, augmentation des frais et impossibilité d'organiser un ou deux grands établissements pourvus de tous les perfectionnements modernes. Mais, hélas ! concentration et régionalisme sont deux notions qui s'excluent réciproquement !

De son côté, le Collège, ou mieux la *Grande Ecole de Bagnes*, car nous lui préférons ce vieux nom, évocateur des services rendus depuis si longtemps à la vaillante population montagnarde, la Grande Ecole, disons-nous, a connu une transformation foncière, presque une résurrection. A telles enseignes qu'elle offre actuellement les possibilités suivantes : 1^o quatre classes gymnasiales suivant le même programme que les cours correspondants des collèges cantonaux et conduisant les élèves jusqu'en humanités ; 2^o trois classes industrielles organisées d'après le programme des écoles cantonales industrielles inférieures ; 3^o un cours préparatoire ; 4^o un cours spécial pour les apprentis de toutes professions, établi en exécution du Règlement cantonal du 13 mai 1904 sur l'apprentissage. Il y a là de quoi réjouir tous les amis de l'instruction ! Pour la première fois, depuis la guerre mondiale, la Grande Ecole a publié une élégante brochure contenant le rapport annuel, le tableau des notes et des prix et le programme des études. Le personnel enseignant, judicieusement composé de prêtres et de

laïques, possède la confiance générale. La valeur de l'enseignement a été comprise, l'assistance aux cours fut régulière, et le nombre d'élèves réjouissant : 6 en I^{re} littéraire, 9 en II^e industrielle, 17 en I^{re} industrielle et 20 au cours préparatoire.

Belle fréquentation aussi au Collège abbatial de *St-Maurice*, qui enregistre 347 élèves, le plus fort contingent atteint jusqu'à ce jour. En vue de l'exposition valaisanne, le rapport annuel publie une notice historique sur la vie de l'établissement pendant les vingt dernières années. Avec beaucoup d'aisance, l'auteur de cette étude rétrospective expose les efforts déployés dans le multiple domaine de l'éducation : formation religieuse, développement intellectuel, culture physique et artistique. Toute cette féconde activité s'est toujours inspirée de l'idéal, qu'un ancien maître résumait en ces nobles propos : « J'ai toujours souhaité faire des élèves qui m'étaient confiés des esprits largement ouverts à la science et à la vérité ; plus que tout, j'ai désiré en faire des hommes virils et forts, droits et loyaux, incapables de bassesses et de louches manœuvres, des hommes capables de s'enthousiasmer pour tout ce qui est grand et beau, de se passionner pour une noble cause et de lui sacrifier au besoin leur intérêt et leur repos. Toujours j'ai désiré éléver les jeunes gens au plus haut sens de ce mot, les éléver au-dessus des mesquineries de la vie, au-dessus des jouissances trompeuses et passagères, auxquelles trop souvent se laisse prendre leur inexpérience. J'aurais voulu leur donner à tous une noblesse, une grandeur d'âme qui leur rendissent impossibles certaines transactions, certains compromis avec la conscience et le devoir. Mon idéal était d'en faire des hommes d'honneur qui fussent en même temps de vrais et solides chrétiens... » Le rapporteur nous parle aussi des luttes soutenues, au cours des vingt dernières années, en faveur de la philosophie, de la langue maternelle et des langues mortes. Aujourd'hui, il lui est donné de saluer la victoire des humanités, et le triomphe de la vraie conception des études classiques, de celle « qui consiste à penser que l'élève mûr doit, selon une formule que nous ne prenons tout de même pas à la lettre, ne rien savoir, mais être capable de tout apprendre ». Notons enfin que désormais, la III^e classe industrielle de *St-Maurice* comprendra deux sections : l'une commerciale, l'autre technique, préparatoires aux Ecoles commerciales et techniques supérieures.

Brigue aussi enregistre avec satisfaction les 182 disciples qui, durant l'année écoulée, animèrent la grande ruche intellectuelle du Haut-Valais. Ce beau développement est dû, pour une large part, comme à *St-Maurice* d'ailleurs, à l'existence d'un internat bien organisé et dirigé. Mais c'est aussi le fruit de la solidarité

qui anime le peuple haut-valaisan, en vue de la prospérité toujours plus grande de son unique foyer de culture secondaire. Dans le Valais romand, se dessine aussi la tendance à envoyer à Brigue, pour leurs études allemandes, les jeunes gens que l'on destinait généralement aux collèges de la Suisse centrale. Il serait à désirer qu'un tel mouvement s'accentuât : nos jeunes gens du Haut et du Bas apprendraient ainsi à se mieux connaître, et il en résulterait un grand profit pour notre vie sociale et politique. Il règne d'ailleurs dans ce collège une riche et belle activité dont le compte rendu annuel nous rapporte plus d'une manifestation, telle la brillante « Académie » du 20 février 1928 sur l'époque préhistorique du Valais, avec programme comprenant un prologue du Dr Grand, l'histoire géologique de notre pays, sa flore et sa faune ; l'âge de la pierre, du bronze et du fer, la lutte des Valaisans contre les Romains, etc. Malheureusement la chronique mortuaire ne chôme pas, car un double deuil a frappé le Collège dans la personne de MM. les professeurs Joseph Willa et Louis Werlen, artiste peintre, décédés tous deux après une féconde carrière pédagogique, et suivis des regrets unanimes de leurs collègues.

A Sion, le 26 février, la mort a emporté le chef même du Collège, M. le recteur John Delaloye, après trois jours seulement de maladie, et en dépit des plus belles apparences de vigueur et de santé. Qui dira la consternation poignante qui accueillit le funèbre message, parmi les étudiants et au sein de la population sédunoise tout entière ! Qui dira l'amère douleur où furent alors plongés tous les cœurs attachés à la personne si aimable, si bonne, si accomplie de M. *Delaloye* ! Né à Sion le 4 avril 1879, d'une famille où les traditions de vertu et de travail étaient en honneur, il fit ses études classiques au collège de sa ville natale, puis, s'étant destiné au sacerdoce, étudia la théologie à Innsbrück et au séminaire diocésain. Ordonné prêtre en 1903, il poursuivit ses études littéraires à l'Université de Fribourg, fut nommé à la chaire d'humanités, puis en 1913, au poste éminent de préfet et successivement de recteur du Collège. Dans ces fonctions délicates, il se montra pour les professeurs, non point un chef rigide, mais un guide affectueux et sûr, un ferme et inébranlable soutien, un ami, dans la plus belle acception du terme. Son dévouement était sans limites : bien avant dans la soirée, il tenait encore audience à ses collaborateurs et aux parents des élèves. Homme vraiment sur-naturel, il voyait, dans chaque étudiant confié à ses soins, une âme immortelle à sauver, et, pour lui, toute l'œuvre de l'éducation était subordonnée à cette divine destinée. Au surplus, il possédait une érudition pédagogique, vaste et solide, dont ses collaborateurs pouvaient savourer le fruit, dans des conférences trimestrielles,

présidées avec autorité et distinction. Aujourd'hui, sa voix chaude et vibrante s'est tue à jamais, mais son souvenir vivra dans nos âmes reconnaissantes ! Le Conseil d'Etat a donné à M. Delaloye un digne successeur, en la personne distinguée et sympathique de M. le D^r Pierre Evéquoz, professeur de philosophie.

Revenons de la chronique des personnes à celle des faits. Pour la première fois, les *examens de maturité* dans les trois collèges cantonaux se sont déroulés conformément au nouveau Règlement du 5 août 1927, dont le trait caractéristique est de s'en tenir aux notes annuelles, pour les branches dites de mémoire, et d'accentuer d'autre part, la culture générale et la vraie formation intellectuelle. De la sorte, programme et matière des examens se sont allégés sensiblement. Les épreuves orales de physique et d'histoire ont disparu de la maturité littéraire ; quant à la maturité scientifique, elle a jeté plus de lest encore, puisque les examens écrits de physique et de chimie ont été supprimés et que, pour l'oral, il est fait abstraction, non seulement de l'histoire, mais de la chimie et de toutes les sciences naturelles. Pour autant, aucun préjudice n'a été causé à ces branches, qui conservent dans l'enseignement une place honorable et dont les moyennes annuelles concourent à l'établissement de la moyenne de l'examen.

En matière de législation, nous enregistrons l'entrée en vigueur du Règlement disciplinaire des Collèges du 12 mars 1928. Il se caractérise par une juste sévérité, afin de prévenir le jeune homme contre les sollicitations de la vie sportive et mondaine. L'article 15 interdit aux étudiants de fréquenter les bals, *cinémas*, cafés et autres établissements publics, ou d'assister à des représentations, kermesses ou autres divertissements ; de faire partie de n'importe quelle société ou manifestation de sport, de chant, de musique, etc., sans l'autorisation expresse du recteur. L'interdiction explicite du cinéma s'impose en présence de cette frénésie de l'écran qui s'est emparée d'une partie de la jeunesse, parfois même avec la triste complicité des parents. Pour renforcer le sérieux des études, le règlement dispose aussi que dans les établissements qui possèdent un internat (Brigue, St-Maurice), en règle générale, les externes ne sont pas admis, à l'exception des élèves qui habitent la localité avec leurs parents (père et mère) ou ceux qui tiennent leur place. Il est également prévu que les externes, qui n'habitent pas chez leurs parents dans le lieu de l'établissement, sont astreints à l'étude, dans une salle commune, sous la surveillance d'un maître, et aux heures fixées par la direction de l'établissement. Le recteur peut apporter certains adoucisse-

ments aux rigueurs réglementaires, en faveur des élèves des quatre classes supérieures du gymnase et des deux dernières années de la section technique et commerciale de l'Ecole industrielle supérieure. En outre, un règlement spécial peut être établi pour chacun des collèges, avec l'approbation du Département, et compétence est reconnue à la conférence des maîtres pour tous les cas non prévus par le règlement général et spécial.

ENSEIGNEMENT MÉNAGER ET AGRICOLE

Il ressort du rapport de gestion que l'enseignement ménager a pris une extension réjouissante dans notre canton. Il existe 19 écoles ménagères, avec une scolarité annuelle de 5 à 9 mois et un effectif de 511 élèves. La plus nombreuse est celle de St-Maurice avec 43 élèves. Toutes ces écoles accomplissent leur tâche avec beaucoup de zèle, de soin et de savoir-faire. Les travaux de couture et de raccommodage plaisent par la simplicité des formes et des garnitures. A la cuisine, les élèves sont adroites et font les différentes préparations avec beaucoup de facilité. Nous avons entendu bien des parents faire l'éloge de nos écoles ménagères, et se féliciter d'y avoir envoyé leurs filles devenues, grâce à cet enseignement, des maîtresses de maison habiles et économies.

En dehors des 19 établissements dont vous venons de parler, l'Ecole ménagère *rurale* de Châteauneuf occupe une place à part, et mérite une mention spéciale. Son but est de préparer les jeunes Valaisannes de la campagne aux devoirs qui les attendent à la ferme et au foyer domestique. A cet effet, les élèves sont initiées non seulement à la comptabilité, à la tenue et aux multiples travaux d'un ménage ordinaire, mais aussi à l'horticulture, à l'avi-culture et à l'élevage du petit bétail (moutons, chèvres, porcs). Pour les branches agricoles, des cours spéciaux sont donnés par les professeurs de l'Ecole cantonale d'agriculture.

Ce dernier établissement vient de publier son rapport sur l'exercice 1926-28. Nous en extrayons les indications suivantes qui démontrent le plein succès de la jeune institution.

Les cours d'hiver 1926-27 accusent une fréquentation de 78 élèves, dont 51 au cours inférieur et 27 au cours supérieur ; et ceux de 1927-28 comptent 85 élèves dont 48 en division inférieure et 37 en division supérieure. La progression est constante, si bien que toutes les places disponibles ont été occupées et qu'il faudrait déjà envisager des transformations de locaux, pour recevoir un contingent plus nombreux. L'organisation de l'enseignement donne satisfaction complète pour les résultats acquis et toute sécurité pour l'avenir. Le cours des institutrices pour le

brevet d'aptitude agricole a été heureusement complété par des travaux d'application le samedi après-midi, et par des visites de domaines et d'établissements agricoles et industriels, comme en font chaque année les autres élèves de l'école, soit pendant la période scolaire, soit pendant les vacances d'été. La grande promenade annuelle s'est effectuée, les 9 et 10 septembre 1927, à l'Exposition d'agriculture de Boudry (Neuchâtel). Châteauneuf a reçu la visite de commissions fédérales ou cantonales, ainsi que de nombreuses sociétés et écoles, et a servi de siège à divers cours, conférences et démonstrations relatives à l'agriculture. C'est bien le véritable foyer du progrès agricole en Valais.

Dr MANGISCH.

Neuchâtel.

CERTIFICAT D'ÉTUDES. — Le Grand Conseil ayant revisé la loi sur l'enseignement primaire, l'examen de sortie donnant droit au certificat d'études a été supprimé. La dernière session de ces examens a eu lieu au printemps 1928.

Sans vouloir retracer ici l'histoire du certificat d'études, disons cependant qu'il fut institué par la loi de 1889 : son règne aura donc été de 39 ans.

En 1889, il répondait aux désirs du corps enseignant puisque, à la suite d'un rapport présenté aux conférences générales de 1885, la résolution suivante était accueillie d'un vote unanime :

« Le corps enseignant envisage l'introduction du certificat d'études comme une innovation heureuse et la recommande instamment à notre haute autorité législative. »

En 1928, les temps ont changé, qu'on en juge par ces lignes extraites du Rapport de la Commission scolaire du Locle.

« Nous nous associons à la joie du corps enseignant, qui voit disparaître un examen qu'il détestait, sans toutefois partager les illusions de ceux qui attendent de cette suppression une ère merveilleuse de progrès et de renouvellement. Le progrès, en pédagogie, va du dedans au dehors, nous voulons dire de l'âme du maître aux moyens dont il dispose ; aussi les circonstances extérieures, programmes, examens, conditions matérielles, sans être négligeables, n'ont pas l'importance qu'on leur attribue communément. »

Disons aussi que cet examen de fin de scolarité ne donnait pas une image vraie du travail de l'école primaire, tous les élèves n'y étant pas astreints, non seulement la plupart des bons élèves ayant déjà passé l'année avant à l'Ecole secondaire, mais encore la tentation était grande de renvoyer en cinquième année les